

Elaboration d'un dossier RAEP

Journée d'information académique 2013



Diaporama élaboré à partir des informations fournies par le cabinet de conseil **Compétences-Ouest**.

E.mail : conseil@competences-ouest.com

Ordre du jour

- Transmettre des informations concernant la réalisation d'un dossier de RAEP dans le cadre des concours réservés

		ADMISSION	
		Préparation : 30 minutes - Durée épreuve : 1H	
CONTENU du dossier	ADMISSIBILITE	Première partie : 30 minutes 10 minutes de présentation 20 minutes entretien	Seconde partie : 30 minutes 10 minutes de présentation 20 minutes entretien
CONCOURS RESERVE : Deux épreuves			
Professeur certifié, exerçant dans les disciplines de l'enseignement technique et d'enseignement général Professeurs EPS	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse réalisation pédagogique	Le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission Dossier non noté	Sujet relatif à l'enseignement dispensé / 10 points
CPE	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation d'éducation		Sujet ressortissant aux domaines d'intervention du CPE / 10 points
COOP	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation d'information et de conseil		Sujet ressortissant aux domaines d'intervention du COOP / 10 points
EXAMEN PROFESSIONALISE RESERVE : 1 seule épreuve			
Professeur de Lycée Professionnel Échelle de rémunération des maîtres contractuels de l'enseignement privé	Dossier RAEP 2 parties : - 2 pages parcours - 8 pages : description et analyse réalisation pédagogique	Présentation dossier RAEP et entretien /10 points	Sujet relatif à l'enseignement dispensé / 10 points
Professeurs des écoles			Question touchant à une ou plusieurs activités pédagogiques 10 points

Ordre du jour

- Transmettre des informations concernant la réalisation d'un dossier de RAEP dans le cadre des concours réservés
- Attirer l'attention des candidats sur des points essentiels
- Proposer des outils et des ressources pour aider à la réalisation du dossier

Quelle définition pour la RAEP ?

- Définition des acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat

L'ensemble des **savoirs, compétences et aptitudes professionnels** qu'il a acquis dans l'exercice d'une activité au sein d'une administration, d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, notamment en France ou dans un autre Etat membre de la Communauté européenne.

Quelle définition pour la RAEP ?

La **R**econnaissance des **A**cquis de l'**E**xpérience **P**rofessionnelle

La RAEP est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnels fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet à un jury de conclure à la capacité des personnes concernées à exercer le métier ou la fonction visée et de départager les candidats au vu de ces critères

A différencier de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La RAEP ne permet pas l'obtention d'un diplôme

Les raisons de ce nouveau mode de recrutement

- La professionnalisation du recrutement dans la Fonction Publique
- De la logique de la connaissance à la logique de compétences
- De l'interrogation à la compréhension

un apprentissage et un contrôle académique sur les connaissances et une présentation uniforme.



une réflexion et une évaluation individualisée des compétences.

Précisons le vocabulaire

Les savoirs

Les **connaissances** techniques et les outils nécessaires à la résolution d'une activité donnée dans le champ professionnel concerné.

Exemples

Connaissances sur le système éducatif, connaissances didactiques ou scientifiques, connaissances sur la gestion d'un groupe, connaissances sur l'évaluation, connaissances techniques sur les TUIC...

Précisons le vocabulaire

Les savoir-faire

La maîtrise **d'outils** et de **méthodes** nécessaires à la réalisation d'une activité.

Exemples

Animer un groupe ou un cours, construire un enseignement, communiquer des informations...

Précisons le vocabulaire

Les savoir-être, les aptitudes professionnelles

Comportements des personnes **au travail**, façon souhaitable d'agir et d'interagir pour la bonne réalisation de l'activité.

Potentiel d'un candidat dans un **contexte professionnel** déterminé, sa capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel ainsi qu'à **s'adapter** aux évolutions probables du métier concerné par d'éventuels apprentissages ultérieurs.

Exemples : sens de l'initiative, autonomie, capacité d'écoute...

Précisons le vocabulaire

La compétence professionnelle

Elle peut être vue comme un **ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoirs comportementaux** définis pour l'exercice d'un métier, dans un contexte professionnel donné.

Les compétences sont, le plus souvent, **transposables** d'une situation de travail à une autre, c'est-à-dire qu'une même compétence peut être mobilisée pour effectuer des activités différentes .

Précisons le vocabulaire

- La compétence professionnelle

La compétence s'entend comme une **capacité à agir**.
On est compétent dans et pour un ensemble de situations professionnelles, dans un **contexte donné** et avec un **niveau d'exigence donné**.
La compétence suppose l'action, l'adaptation à l'environnement, comme la modification de cet environnement.

Précisons le vocabulaire



14

Conséquences de ces définitions

La construction d'un dossier RAEP nécessite de :

- **Développer** une réflexion sur son propre parcours et **analyser** ses compétences
- **Choisir** les arguments de sa candidature
 - Reconstruction et argumentation sur son parcours
 - Possibilité de présenter ses réalisations

La RAEP est donc un processus...

3 étapes successives, complémentaires, indissociables et indispensables :

- **La réflexion** : Identification, analyse et priorisation des compétences
 - **La formalisation** : Rédaction du dossier
 - **La présentation** : Entretien avec le jury
- En respectant 2 principes :
- L'individualisation/personnalisation du processus
 - La cohérence entre les étapes

... et une affaire de préparation

- **Comprendre la demande** et les compétences recherchées dans le cadre du concours
- Développer une réflexion sur son propre parcours, sur ses compétences
 - Ex. : Qu'est ce que l'activité qui a été la mienne m'a permis de développer comme savoirs liés au métier que je vise, quels sont les contours du métier ? Que représente ce que j'ai acquis, compris dans le métier que je vise ? Qu'est ce qui manque ?
 - Il n'y a pas de modèle (pas d'annales, pas de dossier « type »...)

... et une affaire de préparation

- Mettre en correspondance les différents éléments apportés avec des exemples concrets
- Rédiger soigneusement le dossier
 - Respect des consignes de forme
 - Orthographe, syntaxe...

Le dossier : quelles finalités ?

CONTENU du dossier		ADMISSIBILITE	ADMISSION	
			Préparation : 30 minutes	Durée épreuve : 1H
			Première partie : 30 minutes	Seconde partie : 30 minutes
			10 minutes de présentation	10 minutes de présentation
			20 minutes entretien	20 minutes entretien
CONCOURS RESERVE : Deux épreuves				
Professeur certifié, exerçant dans les disciplines de l'enseignement technique et d'enseignement général	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation pédagogique	Le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission	Présentation dossier RAEP et entretien	Sujet relatif à l'enseignement dispensé
Professeurs EPS	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation d'éducation			/ 10 points
CPE	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation d'intervention du CPE			/ 10 points
COP	Dossier RAEP 2 parties 2 pages parcours 6 pages : description et analyse situation d'information et de conseil	Dossier non noté	/ 10 points	Sujet ressortissant aux domaines d'intervention du COP
EXAMEN PROFESSIONALISE RESERVE : 1 seule épreuve				
Professeur de Lycée Professionnel	Dossier RAEP 2 parties		Présentation dossier RAEP et entretien	Sujet relatif à l'enseignement dispensé
Echelle de rémunération des maîtres contractuels de l'enseignement privé	2 pages parcours			/ 10 points
Professeurs des écoles	8 pages : description et analyse situation pédagogique		10 points	Question touchant à une ou plusieurs activités pédagogiques
				/ 10 points

Le dossier : la forme

- Deux parties distinctes

Première partie (2 pages dactylographiées maximum)
Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum)
Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Le dossier : la forme

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le dossier : la forme

Des exigences impératives

- Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- - droite et gauche : 2,5 cm ;
- - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- - sans retrait en début de paragraphe

- L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Le dossier : le fond

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à

- la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement [...],
- la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels,
- la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant [...].

Le dossier : le fond

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action :

- Celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel,
- Celles liées à l'utilisation des technologies usuelles de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le dossier : cas particulier

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le dossier : son évaluation

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite ;
- La maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques, pédagogiques de l'activité décrite ;
- La structuration du propos ;
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

En cas d'échec

- Comprendre un refus
 - Admissibilité
 - Admission

Les outils pour constituer le dossier

- Réfléchir sur ses acquis de l'expérience professionnelle
 - [Enseignants – REME](#)
 - [Enseignants – 10 compétences](#)
 - [CPE – REME](#)
 - [COP – REME](#)
 - [REME](#)

Les outils pour constituer le dossier

- Trouver de l'information
 - Site de la Mission Formation : <http://formationdespersonnels.ac-nancy-metz.fr>
 - Rubriques : Ressources puis Dossier RAEP
 - Deux parties : cadre réglementaire et documents d'aide à la constitution du dossier
 - [Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012](#) dans le BO n° 47 du 20 décembre 2012 (Lien sur le site de la mission formation)
 - Décret n° 2012-1477 du 27 décembre 2012

Conseils

- Synthèse des rapports de jury
 - Respecter la forme imposée
 - Structurer chacune des parties
 - Utiliser un vocabulaire adapté, scientifique, rigoureux, pédagogique...
 - Des annexes claires, propres et pertinentes
 - Anonymer, si besoin, les documents

Conseils

Synthèse des rapports de jury

➤ Ne pas se limiter à décrire les tâches effectuées

- Choisir une stratégie, faire émerger une ligne conductrice, on ne présente pas un CV
- Prendre de la distance (justifier les choix), faire ressortir les compétences développées ou acquises et les responsabilités occupées en rapport avec le concours

➤ Définir précisément l'implication du candidat dans l'action éducative ou la séquence menée (démarches pédagogiques réalistes...)

Conseils

➤ Procéder à une analyse réflexive

- Démarches correctives éventuelles, sens des actions entreprises, regard critique sur les situations rencontrées
- Emettre des hypothèses, prendre en compte la diversité des publics et du contexte d'établissement
- Evaluer les élèves et sa pratique
- Valoriser son parcours de formation

➤ Inscrire son action dans la politique globale d'un établissement

- Enjeux actuels (réformes, socle, vie scolaire...), intégration de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Conseils, en particulier pour les CPE - COP

➤ Faire ressortir les éléments clés du parcours

- Mettre en évidence les particularités des postes occupés et des missions exercées
- Témoigner de sa capacité à se projeter dans le métier